



**CONSEIL MUNICIPAL**

**du 23 MARS 2021**

**COMPTES-RENDUS**

**des délégations**

**de Monsieur Le Maire**

---

## **COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION**

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

### **ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT**

#### **DROIT DE SUBSTITUTION**

---

##### **Décision de renonciation :**

- MDBAD  
Terrain à bâtir de 688 m<sup>2</sup> situé 480 Chemin des Boyers, parcelles cadastrées Section CM n°s 2374-2378-2383.
- MDBAD  
Terrain de 1.870 m<sup>2</sup> avec appartement (lots 4-15) situé 405 Chemin des Boyers, parcelle cadastrée Section CM n°s 2081-2431-2088-2096-2097-2102-2103-2419-2438.
- MDBAD  
Terrain de 1.870 m<sup>2</sup> avec appartement (lots 6-15) situé 405 Chemin des Boyers, parcelle cadastrée Section CM n°s 2081-2431-2088-2096-2097-2102-2103-2419-2438.
- KAFREMBO  
Terrain à bâtir de 3.082 m<sup>2</sup> situé route de la Légion, parcelle cadastrée Section DZ n°24.
- SAFER  
Terrain nu de 77.380 m<sup>2</sup> avec cabanon situé Camp de Lambert, parcelles cadastrées Section DE n°s 237-238-239-240-241-242-248-251-342-802.
- SAFER  
Terrain de 73.552 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, situé Camp de Lambert, parcelles cadastrées Section DE n°s 249 -250-1275-1278.
- Monsieur LEMAISTRE  
Terrain de 3.936 m<sup>2</sup> construction à usage d'habitation situé Chemin des Solans, parcelles cadastrées Section CI n°s 33 – 34 - 485.
- Monsieur LEMAISTRE  
Terrain de 16.159 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, situé Les Solans, parcelles cadastrées Section CI n°s 31-32-35-37-481-483-484-487.

- SAFER  
Terrain de 24.688 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, situé Camp de Lambert parcelles cadastrées Section DE n°s 249-251-800-802.
  
- Monsieur GAUDIN  
Terrain de 8.007 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation, situé 135 impasse de la Royante, parcelles cadastrées Section BZ n°s 230-231-233-234-235-236-705.
  
- MORGAN HABITAT  
Terrain à bâtir de 1.252 m<sup>2</sup> situé les Solans Nord-Est, parcelles cadastrées Section CM n°s 2246-2248-2247-2250-2244.
  
- MORGAN HABITAT  
Terrain à bâtir de 691m<sup>2</sup> situé Les Solans Nord-Est, parcelles cadastrées Section CM n°s 2240-2241.
  
- Madame ROMAN  
Terrain de 5.480 m<sup>2</sup> avec construction à usage d'habitation situé 260 Impasse des Roseaux, parcelles cadastrées Section CN n°s 61-2445-2446-2447-2448.

--- ooo O ooo ---

## COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en Justice :

### Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours en annulation déposé par Mesdames Maryline et Elodie HODE contre l'arrêté de permis de construire n° PC13005 20 0005 délivré à la SCCV EDGE PARK pour la construction de deux bâtiments sur un terrain situé 1444 RN 96 à Aubagne.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours en annulation formé par la Société ON TOWER France devant le Tribunal Administratif de Marseille à la suite de la déclaration de travaux déposée par la Société ON TOWER France, venant aux intérêts de la société FREE MOBILE, pour la réhausse d'un pylône implanté sis 2045 Route de Beaudinard, permettant l'installation de trois antennes supplémentaires dédiées à la 5G.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre la requête en référé formée par la Société ON TOWER France devant le Tribunal Administratif de Marseille aux fins de suspension de ladite décision, à la suite de la déclaration de travaux déposée par la Société ON TOWER France, venant aux intérêts de la société FREE MOBILE, pour la réhausse d'un pylône implanté sis 2045 Route de Beaudinard, permettant l'installation de trois antennes supplémentaires dédiées à la 5G.
- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre du recours en annulation formé par Monsieur ARMAGANIAN devant le Tribunal Administratif de Marseille, à la suite de l'arrêté de non opposition à déclaration préalable du 23 juillet 2020 n° DP 13005200142, aux fins de division foncière de parcelles situées 102 Chemin de la Coueste à Aubagne, propriétés de Madame Marie-Hélène CARLUE.

### Décision de désigner Maître Julien ANTON, Avocat :

- Afin de défendre les intérêts de la Commune d'Aubagne dans le cadre de la procédure en liquidation judiciaire forcée intentée contre la SCI MAJ aux fins de recouvrer la créance de ladite SCI correspondant aux frais de relogement en urgence des occupants de l'immeuble sis 4 Rue Elzéard Rougier frappé de péril imminent.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION  
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS  
Article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur Le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant :

**MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE**

- Travaux de relevage de l'orgue de l'église Saint-Sauveur : ORGUES SABY (26240 Saint-Uze)
  - Montant : 136.683 € H.T.
  - Notification du marché : 10/12/2020
  - Durée des travaux : 18 mois
  
- Fourniture de mobilier scolaire : DENIS PAPIN COLLECTIVITES (79300 BRESSUIRE)
  - Montant DQE : 29.253 € H.T. (sans montant minimum ni maximum, procédure adaptée = inférieure au seuil de 214.000 euros H.T.)
  - Début du marché : 01/01/2021
  - Durée : 2 ans fermes renouvelables 1 fois sans excéder 4 ans
  
- Monsieur Clément GASS statut d'Auto-entrepreneur (13390) : atelier de Cour de Guitare à l'Espace Art et Jeunesse et la MDQ du Charrel
  - Montant : 12.985 € T.T.C.
  - Début du marché : du 06 janvier au 18 décembre 2021
  - Durée du marché : 12 mois
  
- L'Association EN PHASE (13400) : atelier de danse Hip Hop à l'Espace Art et Jeunesse
  - Montant : 9.900 € T.T.C.
  - Début du marché : du 04 janvier au 15 décembre 2021
  - Durée du marché : 12 mois
  
- L'Association Académie des Etoiles (13600) : atelier de Chant et vocal et un atelier de classe d'ensemble musical à l'Espace Art et Jeunesse
  - Montant : 10.460 € T.T.C.
  - Début du marché : du 05 janvier au 16 décembre 2021
  - Durée du marché : 12 mois

## **MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE**

- Gestion de pigeonniers : SOGEPI SERVIBOIS (72610 Bérus)
  - Montant : 10.039,80 € H.T. (pour 2 ans)
  - Notification du marché : 16/10/2020
  - Durée : 2 ans fermes
- Création d'une pergola bioclimatique à l'Espace Art et Jeunesse : CAUCHI DESIGN (13012 Marseille)
  - Montant : 29.500 € H.T.
  - Début des travaux : 30/11/2020
  - Durée : 12 semaines
- Vérification générale périodique des engins et accessoires de levage : CONTROLE TECHNIQUE EUROPEEN (13400 Aubagne)
  - Montant maximum : 40.000 € H.T.
  - Notification du marché : 27/08/2020
  - Durée : jusqu'à atteindre les 40.000 € H.T.
- Mission de Data Protection Officer externalisée : IDRH (13004 Marseille)
  - Montant : 24.840 € H.T.
  - Durée : année 2021

## **CONSULTATIONS SERVICES TECHNIQUES**

- Portillon Clos du Télégraphe - SERP : 1.500 € T.T.C.
- Transplantation sapins du Cours Foch vers Cimetière Fenestrelles - SERP : 1.140 € T.T.C.
- Barrières anti racines - IPS : 1.152 € T.T.C.
- Achat d'un groupe haute pression à eau chaude d'occasion pour le nettoyage urbain - BASSANI ENVIRONNEMENT : 24.600 € T.T.C.
- Entretien des espaces verts Saint-Vincent-Les-Forts - HAEFLIGER VNANSB RUDY : 800 € T.T.C.
- Relevé topographique cimetière de la Fenestrelle - ATGTSM ASSO TOPOGRAPHES GEOMETRE : 2.016 € T.T.C.
- Rénovation des aires de jeux dans les cours d'écoles - QUALI-CITE / APY : 26.176,49 € T.T.C.
- Fournitures de matériel pour EVC - PICONE MOTOCULTURE : 6.318,91 € T.T.C.
- Location véhicule sur 36 mois CAPTUR - DIAC LOCATION : 10.764,36 € T.T.C.
- Location véhicule sur 12 mois CLIO - DIAC LOCATION 3.408,12 T.T.C.
- Travaux Aménagement Entrée RAM AUVENT et PORTILLON – SOLCOMESER : 4.200 € H.T.

- Mission Plan Division Géomètre - PROJET de CESSION AO144 Chemin du Château Passons - à IACOBBI - Cabinet GEOS : 732 € H.T.
- Mission AMO AUDIT PRECONTENTIEUX DES SITES VILLE ET PILOTAGE DE L'ENTREPRISE ADJUDICATAIRE DU MARCHÉ « VERIFICATION ET MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE » SLMI – ACTICONSUL : 22.600 € H.T.
- Mission Plan Division Géomètre - Cession AR546 Chemin de Riquet à MILLET – Cabinet MARTI OMBRE : 1.290 € H.T.
- Mission Plan Division Géomètre - Cession CS 0162 Les Petits Mellets - à LE GALL SACCHI – Cabinet MARTI OMBRE : 1.190 € H.T.
- Travaux Peintures Toussaint 2020 - GS A. Boyer (classes 3,4 & 5) - GS Mermoz 1 (2 cages d'escalier) – Multipierres Couleur du Monde : 14.951,80 € H.T.
- Mission de contrôle Technique Avant Travaux / Après Travaux - Aménagement des locaux Bras d'Or Association sportive DOJO – Bureau Veritas : 2.500 € H.T.
- Travaux Aménagement Locaux Bras d'Or - Association sportive DOJO – CALLOT : 17.695 € H.T.
- Travaux de Peinture ÉTÉ 2020 - GS Beudinard (classes 3,4,5 & 6) GS Marie Mauron (3 classes BCD, couloirs) GS Camp Major 1 (2 cages d'escalier) - Multipierres Couleur du Monde : 25.271 € H.T.
- Création d'un Sol Souple Salle Polyvalente GS Paul Eluard - AZUR : 11.765 € H.T.

### **APPELS d'OFFRES OUVERTS**

- Souscription et gestion de contrats d'assurance pour la ville d'Aubagne : S.M.A.C.L. (79031 NIORT)  
 Lot 1 : Dommages aux biens :
  - Montant : 411.180 € H.T. (pour 4 ans)
  - Début du marché : 01/01/2021
  - Durée : 4 ans fermes  
 Lot 2 : Responsabilité civile :
  - Montant : 113.408 € H.T. (pour 4 ans)
  - Début du marché : 01/01/2021
  - Durée : 4 ans fermes
- Location maintenance de photocopieurs multifonctions - lot 2 : 59 photocopieurs : CANON / LIXXBAIL (75809 Paris)
  - Montant annuel : 43.734 € H.T.
  - Durée du marché : 4 ans fermes
  - Début du marché : 04/01/2021

## **AVENANTS**

- Prestations d'entretien et nettoyage d'espaces publics extérieurs SONEPRO :
  - Avenant de prolongation jusqu'au 05/01/2021
  - Avenant de prolongation jusqu'au 31/03/2021
  
- Location et maintenance de balayeuses et laveuse SSV ENVIRONNEMENT :
  - Avenant de prolongation jusqu'au 31/12/2020
  - Avenant de prolongation jusqu'au 31/03/2021
  
- Fourniture de carburants TOTAL MARKETING France :
  - Avenant de prolongation jusqu'au 31/01/2021
  - Avenant de prolongation jusqu'au 31/03/2021
  
- Prestations de service de médecine professionnelle et préventive pour le personnel communal EXPERTIS :
  - Avenant de prolongation jusqu'au 28/02/2021
  - Avenant de prolongation jusqu'au 30/04/2021
  
- Mission de CONTRÔLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION dans le cadre de l'opération d'extension et réhabilitation des bâtiments du SATIS BUREAU VERITAS :
  - Avenant de prolongation jusqu'en août 2021
  
- Mission de COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE dans le cadre de l'opération d'extension et réhabilitation des bâtiments du SATIS BUREAU VERITAS
  - Avenant de prolongation jusqu'en août 2021
  -
  
- Travaux de restructuration et extension du site universitaire SATIS :
  - Lot 1 SEGILPED : affermissement d'options (1.183,68 € H.T.)
  - Lot 3 SMAB : affermissement d'options (62.543,00 € H.T.)
  - Lot 4 MASSIBAT : affermissement d'options (5.793,06 € H.T.)
  - Lot 5 MASSIBAT : affermissement d'options et ajustements en moins-values (- 2.062,31 € H.T.)
  - Lot 6 MAS Entreprise : affermissement d'options (18.343,70 € H.T.)
  - Lot 8 SNEF CLIM PACA : affermissement d'options (28.409,26 € H.T.)

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE PRETS DE SALLE AUX ASSOCIATIONS**

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle aux associations pour une durée allant de janvier 2021 à décembre 2021 en période scolaire uniquement.

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, « Monsieur Clément GASS » pour l'utilisation de la salle polyvalente d'activité de la MDQ du Charrel statut d'Auto-entrepreneur tous les mercredis de 9h/12h à 14h/17h et samedis de 9h à 13h pendant le temps scolaire et les vacances scolaires (public de 7 à 16 ans) pour des ateliers de pratique de cours de guitare.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à « l'Association EN PHASE » pour l'utilisation de la salle de spectacle de l'Espace Art et Jeunesse tous les lundis de 18h à 21h en accord avec la Direction de la culture. Egalement à la MDQ de Palissy tous les mercredis de 17h30 à 20h30 (MDQ Palissy) en période scolaire uniquement (public de 11 à 25 ans) pour des ateliers de pratique de danse Hip Hop.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation du studio d'enregistrement de l'Espace Art et Jeunesse à l'Association de « l'Académie des Etoiles » tous les mardis de 17h à 21h30 et tous les jeudis de 17h à 21h30 en période scolaire uniquement (public de 12 à 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de Chant et vocal et un atelier de classe d'ensemble musical et de répétition.

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE LOCATION**

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion et la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze (12) ans :

- Décision de mettre à disposition des locaux, des installations sportives et des matériels au sein des équipements municipaux, à titre précaire et révocable, au profit du Club house du Rugby Club Aubagnais, pour y développer ses activités, au titre de la saison 2020-2021.
- Décision de mettre à disposition de la Société Fuchs Sports, à titre gracieux, des infrastructures sportives (Stade de Lattre) pour l'installation d'un système de captation.

--- ooo O ooo ---

## COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS d'ATTRIBUTION de SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la demande d'attribution de subventions auprès de l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales.

- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

Le Département des Bouches-du-Rhône, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides au développement et au fonctionnement des structures de la petite enfance, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide du Conseil Départemental pour le fonctionnement des crèches.

- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Régional SUD PACA :

La Région Sud PACA, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides au développement de la pratique culturelle et artistique des communes, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de la Région SUD PACA pour l'acquisition de matériels pour le projet de transformation de la salle polyvalente Stéphane HESSEL en salle dédiée au spectacle vivant à l'Espace des Libertés.

- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Régional SUD PACA :

La Région Sud PACA, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides au développement de la pratique culturelle et artistique des communes, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de la Région SUD PACA pour l'organisation de la manifestation Grains de Sel 2021.

- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

Le Département, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aide à la conservation du patrimoine, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide du Conseil Départemental pour le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Sauveur.

- Décision de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) :

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aide à la conservation du patrimoine, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de la DRAC pour la restauration de l'orgue de l'église Saint Sauveur.

- Décision de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône :

Le Département des Bouches-du-Rhône, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre de son dispositif d'aides aux communes, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide exceptionnelle pour favoriser le déconfinement suite à la crise sanitaire.

- Décision de demande de subvention auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

La Préfecture des Bouches-du-Rhône, partenaire financier de la Commune, propose chaque année, dans le cadre du plan de relance et plus particulièrement de la dotation de soutien au développement local, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre la rénovation des bâtiments scolaires.

- Décision de demande de subvention auprès de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

La Préfecture des Bouches-du-Rhône, partenaire financier de la Commune, propose cette année, dans le cadre du plan de relance et notamment de la dotation exceptionnelle de soutien au développement local, de soutenir les projets communaux. Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité l'aide de la Préfecture des Bouches-du-Rhône dans le cadre la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Conformément à la délibération n° 12-141220 du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la mise en œuvre de la convention de partenariat Commerce de proximité.

- Décision de solliciter la subvention auprès du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a engagé une action de soutien au commerces de proximité de son territoire, et alloue à la Commune d'Aubagne la somme maximale de 46.200 €.

Ainsi, la Ville d'Aubagne a sollicité la subvention de 41.228.40 € auprès du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile dans le cadre de l'aide aux loyers.

- Décision d'approuver la liste des commerçants bénéficiaires et d'autoriser les services financiers et comptables à procéder aux versements de l'aide :

Conformément aux engagements de la convention, une liste de commerçants bénéficiaires est validée. A ce titre, la Ville d'Aubagne a répondu favorablement à 123 dossiers.

La Ville d'Aubagne et ses services financiers sont autorisés à procéder aux règlements des aides aux loyers aux bénéficiaires de la liste validée.

## **COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DON\$ ET LEGS**

Conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 01/131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

- Afin d'enrichir les collections publiques de la Ville, décision d'accepter le don par Mme Jacqueline BRUGUIERE-INNOCENTI, de l'œuvre « La Prise de la Bastille en 1789 », plaque en faïence, 58 X 73 cm par Louis INNOCENTI et de l'intégrer dans les collections d'œuvres d'art de la Ville sous le numéro d'inventaire PC2021.3.51.

--- ooo O ooo ---

## COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'ORDRE FINANCIER

Conformément aux délibérations n° 29-170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020 et n° 01-131020 du Conseil Municipal du 13 Octobre 2020, Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions d'ordre financier :

### ÉTAT d'UTILISATION DE LIGNE DE TRÉSORERIE

- Délibération n° 29-170720 du Conseil Municipal du 17 Juillet 2020, visée par la Préfecture le 20 Juillet 2020, fixant le montant maximum de la ligne de trésorerie à 10.000.000 €.
- Décision du 20 Juillet 2020, visée par la Préfecture le 20 Juillet 2020 portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse d'un montant de 8.000.000 € pour une durée d'un an, à effet du 30 Juillet 2020 (contrat 9620131099).

#### Convention de ligne de trésorerie CEPAC (contrat 9620131099)

Montant .....	8.000.000 €
Taux d'intérêt .....	Fixe de 1,00%
Capital restant dû en début de période (10.11.20) .....	8.000.000 €
Nombre de tirage .....	1
Nombre de remboursement .....	1
Capital restant dû en fin de période (15.03.21) .....	8.000.000 €